

Décharge 2007: Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information ENISA

2008/2269(DEC) - 23/07/2008 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation des comptes définitifs de l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information pour l'exercice 2007 (Agence ENISA).

CONTENU : le présent document propose un état des lieux chiffré des dépenses de l'Agence pour l'exercice 2007. Il indique que le budget définitif de l'Agence se monte à 8,3 millions EUR (contre 6,9 millions EUR en 2006) constitué à 100% d'une subvention communautaire.

En termes d'effectifs, l'Agence (dont le siège a été établi à Héraklion - Grèce) compte 44 postes dont 42 effectivement occupés + 15 autres emplois, soit 56 personnes effectives assumant des tâches opérationnelles ou administratives.

En 2007, l'Agence a produit 22 rapports relatifs à différents thèmes liés à la sécurité des réseaux de l'information (SRI), notamment sur :

- les initiatives de sensibilisation et la mesure de l'efficacité des politiques de sécurité,
- les systèmes de certification et les régimes d'accréditation,
- les mesures de sécurité mises en place par les fournisseurs de services,
- le marché interne des communications électroniques,
- l'inventaire des méthodes de gestion des risques,
- les méthodes visant à assurer la continuité de l'activité,
- la gouvernance,
- les risques émergents,
- les développements technologiques,
- les applications et les technologies,
- les bonnes pratiques,
- l'annuaire,
- les niveaux d'authentification,
- la coopération entre CSIRT (équipes d'intervention en cas d'incident de sécurité informatique).

L'Agence a également organisé 8 ateliers sur différents thèmes liés à la SRI, comprenant la sensibilisation, les développements technologiques, l'authentification, les CSIRT. Elle a actualisé son site web et a publié un bulletin d'information trimestriel. Elle a effectué plus de 40 présentations lors de différentes manifestations et conférences relatives à la SRI et a traité 7 demandes de conseils et d'assistance: 5 émanant des États membres (2 de l'Autriche, 2 de la Grèce et une de la Bulgarie) et 2 demandes émanant de la Commission.

L'Agence a enfin établi des contacts avec des organes spécialisés de l'OCDE et l'Union internationale des télécommunications en vue de mettre en évidence d'éventuelles synergies et de rendre compte de leurs activités aux partenaires de l'Agence.

À noter que la publication complète des comptes définitifs de l'Agence et de ses activités figure à l'adresse suivante:

www.enisa.europa.eu